

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1814/SG/CDI habilitant le chef de service des Affaires Economiques et des prix à constater les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 74-1814/SG/CDI

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 novembre 1974

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Youssouf Houmed administrateur 1er échelon du cadre territorial, chef de service des Affaires Economiques et des prix est, cumulativement avec ses fonctions, habilité à constater par procès-verbaux les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas. A cet effet, avant d'entrer en fonction, l'intéressé prêtera le serment prescrit par la loi devant le Président du Tribunal de première Instance de Djibouti.